

Communiqué de mise à disposition

Rapport du président du conseil d'administration au titre de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Paris, le 19 mars 2014. Veolia Environnement annonce la mise à disposition du rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, figurent en annexe du document de référence 2013 de Veolia Environnement déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2014.

Le document de référence est accessible sur le site internet de la Société à l'adresse www.finance.veolia.com, dans la rubrique « Information réglementée ».